



Prime de fin de CDD Fpncion publique

Par **Lyllie**, le **26/11/2013** à **10:24**

Bonjour, rnAyant renouvelé 4 CDD depuis décembre 2011 pour un remplacement congé parental au sein d'une mairie, j'ai refusé de renouvelé un nouveau CDD pour des raisons diverses.rnMa première question était de savoir si je pouvais prétendre à une prime de fin de contrat? rnLa seconde est de savoir à quel moment je dois recevoir ma paye et le papier du solde de tout compte (si je dois en recevoir un)?rnD'avance merci.rnCordialement.rnLyllie.

Par **moisse**, le **26/11/2013** à **10:49**

Bonjour,rnIl n'y a pas de prime de précarité.rnEn théorie vous devez recevoir le bulletin de salaire et les documents le dernier jour de travail.rnEn pratique un petit délai de confection est accepté.